

**Comité syndical du 2 juillet 2015**



**DELIBERATION N° 15-025**

Objet : Délégation du comité syndical à l'agent, mis à disposition par le Département, faisant fonction de directeur général du syndicat mixte

Le deux juillet deux mille quinze à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
<b>26 JUIN 2015</b>	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
<b>- 7 JUL. 2015</b>	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
<b>- 7 JUL. 2015</b>	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Pierre BEMELS	Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la Communauté de communes du Pays de France
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la Communauté de communes Vexin Val de Seine
<b>- 7 JUL. 2015</b>	<b><u>Est excusé et suppléé :</u></b>	
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy Porte de France, suppléé par M. Marcel BOYER
	<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la Communauté d'agglomération Le Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Edouard EON	

## Le Comité syndical,

*Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat mixte Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu la délibération 15-008 relative à la délégation de compétences du Comité syndical au Président du syndicat mixte,*

*Vu la délibération 15-019 du 2 juillet 2015 relative au recours à une délégation de service public,*

*Vu la délibération 15-023 du 2 juillet 2015 relative à la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels entre le Département du Val d'Oise et le syndicat mixte,*

*Vu la délibération 15-024 du 2 juillet 2015 relative aux modalités de mise en œuvre de la convention précitée,*

*Vu le rapport n° 15-025,*

**Après en avoir délibéré (108 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),**

**RAPPELLE** que la fonction de Directeur général du syndicat Val d'Oise Numérique est assurée par un des agents mis à disposition par le Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels entre le Département et le syndicat ;

**RAPPELLE** que le Directeur général de Val d'Oise Numérique est sous la responsabilité hiérarchique du Président du Syndicat et **DIT** qu'à cet effet, le Comité Syndical lui confère les fonctions suivantes :

- il est invité aux séances du Comité Syndical,
- il est chargé de l'instruction des affaires qui sont de la compétence du syndicat mixte,
- il convoque les instances du syndicat à l'exclusion du Comité Syndical,
- il prépare et exécute les décisions prises par le Comité Syndical,
- plus particulièrement il prépare et présente les programmes pluri-annuels et annuels de l'intervention du syndicat mixte ainsi que le budget prévisionnel et le compte administratif,
- il gère l'établissement, le représente et transige dans les conditions fixées par le syndicat mixte,
- il passe les contrats, les marchés et actes nécessaires au bon fonctionnement du syndicat mixte,
- il est ordonnateur principal des recettes et des dépenses du syndicat mixte,
- il recrute le personnel et a autorité sur lui,
- il peut déléguer sa signature.

**DONNE** Délégation au Directeur général du syndicat Val d'Oise Numérique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions telles que définies dans sa fiche de poste, tous les actes suivants :

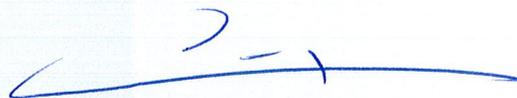
- correspondances portant avis, décision, communication d'informations ou de pièces en matière d'administration, de ressources internes, de mise en place et de développement de l'aménagement numérique,
- contrats et conventions et leurs avenants, ainsi que les décisions s'y rapportant, ne relevant pas du code des marchés publics,
- autres contrats, conventions et leurs avenants, ainsi que les décisions s'y rapportant, concernant l'administration, les ressources internes, et l'aménagement du territoire,
- décisions relatives à la préparation et à la passation des marchés publics et accords-cadres quels que soient leurs montants,
- marchés publics et accords-cadres inférieurs à 15 000 € HT et leurs avenants,
- décisions relatives à l'exécution et au règlement des marchés publics et accords-cadres quels que soient leurs montants,
- mandats de paiement, titres de recettes, bordereaux récapitulatifs prescrivant l'exécution des recettes et des dépenses,
- attestation du caractère exécutoire des pièces justificatives,
- certifications du service fait,
- copies des pièces certifiées conformes,
- ordres de mission pour les déplacements sur le territoire national.

**HABILITE** le Directeur général du syndicat Val d'Oise Numérique pour agir auprès des cofinanceurs potentiels (Etat, Région, CDC...) dans le cadre des instructions des demandes de subventions pour les projets portés par le syndicat mixte et de négocier avec les candidats retenus dans le cadre strict de la procédure de délégation de service public ;

**DECIDE** que le Directeur général du syndicat Val d'Oise Numérique est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président  
Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique



Monsieur Pierre-Edouard EON



